

PROTOCOLE PARK AND PLAY

à partir du 29 juillet



PARK & PLAY : GOLF

L'objectif de ce document est de définir les règles strictes à appliquer dans les clubs de golf pour assurer la distanciation sociale.

Responsabilité commune

Il est indispensable que le secteur du golf applique strictement le protocole Park & Play Golf. C'est avec cette promesse que les fédérations ont obtenu l'accord du gouvernement pour une ouverture des clubs dès le 4/05. Toute mesure peut être annulée à tout moment, comme annoncé par le gouvernement.

Nous comptons sur vous, les clubs, et les joueurs pour respecter et appliquer ces règles.

La FRBG, en collaboration avec Golf Vlaanderen et l'AFGOLF, veillera au bon suivi de ces règles. Chaque infraction sera sanctionnée par les fédérations et ou club (pour les joueurs).

Les fédérations ont envoyé ce protocole aux communes possédant un club de golf afin qu'elles soient informées des règles relatives aux golfs et puissent contrôler la bonne application de ce protocole au même titre que les autres règles de confinement.

Nous sommes conscients que les mesures prises par le gouvernement ne prennent pas toujours en compte les spécificités de notre sport. Nous comptons sur vous et sur les golfeurs pour les appliquer au mieux en faisant preuve de responsabilité et bon sens, tout en gardant toujours en tête : la distanciation sociale, l'utilisation de son propre matériel, pas de contact physique (avec d'autres personnes ou avec le matériel du club), réservations obligatoires, pas de rassemblement, ...

Le texte en vert indique les mises à jour suite :

- à la conférence de presse du CNS du 27 juillet 2020
- Arrêté ministériel du 28/07/2020

Recommandations AISF 28/07/2020

Comme nous vous l'annoncions hier, l'arrêté ministériel qui traduit en base légale les annonces du CNS est enfin paru voir lien : https://www.pieterdecrem.be/uploads/media/MB_28_juli_2020_2.4.pdf

Celui-ci indique conformément à ce que nous vous annoncions hier que :

- Le public présent ne peut excéder 100 personnes en intérieur et 200 en extérieur.
- Le port du masque est obligatoire pour les plus de 12 ans dans toutes infrastructures sportives intérieures et extérieures en dehors de l'activité sportive.
- L'enregistrement (dans le cadre du traçage) des participants est rendu obligatoire pour les piscines et les cours collectifs de sport (il nous semble là que cela ne concerne pas les entraînements sportifs mais plutôt des activités comme les cours de fitness, zumba, etc.). Dans le doute, procédez à l'enregistrement des coordonnées des participants qui se base sur les mêmes règles que pour l'Horeca c.-à-d. :

A leur arrivée, enregistrement des coordonnées des participants (nom, adresse mail ou numéro de téléphone) ou de l'un d'entre eux s'il s'agit d'une bulle ou d'une cellule familiale. Les coordonnées doivent être conservées pendant 14 jours (et puis détruites) afin de faciliter toute recherche de contact ultérieure. Ces coordonnées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre le Covid-19 et les usagers doivent expressément donner leur accord. Les participants qui le refusent se voient l'accès refusé à l'établissement.

- L'ensemble des activités sportives **encadrées** (entraînements, stages, compétitions, etc.) peuvent toujours se faire dans les mêmes conditions (pour 50 personnes maximum encadrement y compris donc les activités dans un contexte organisé, en particulier par un club ou une association, toujours en présence d'un entraîneur, encadrant ou superviseur majeur) avec ou sans contacts mais les autorités communales peuvent les limiter ou les annuler après analyse en fonction de la situation épidémiologique et ce en fonction de la fameuse « Matrice ».

Arrêté ministériel : Un public de maximum 200 personnes peut assister à des événements, représentations, réceptions et banquets assis accessibles au public, et compétitions, pour autant qu'ils soient organisés en extérieur, dans le respect des modalités prévues par l'article 4, alinéa 2 ou par le protocole applicable, et sans préjudice de l'article 5.

Nous vous conseillons donc de prendre contact avec la Commune afin de vous assurer que vos activités peuvent bien se dérouler normalement dans le respect des protocoles en vigueur.

N.B. : les activités sportives non encadrées (ex. : organiser une descente de la Lesse en kayak) sont possibles mais à 10 personnes maximum (enfant de moins de 12 ans non-compris) et à condition de respecter les règles de sécurité (distanciation, masque, ...).

Le Nord du pays a pris des décisions plus strictes comme l'interdiction du public dans les enceintes sportives indoor et outdoor ou encore la Province d'Anvers qui a interdit les sports avec contacts. Le cas de mesures plus strictes pourraient également être pris dans certaines communes puisque les autorités locales doivent prendre des mesures fermes dans leur commune si la situation épidémiologique se détériore.

Il faut donc comprendre que certaines fédérations francophones aient pris également des mesures plus strictes afin d'avoir une certaine avec la fédération flamande (si compétition sur l'ensemble du territoire belge) mais aussi face à des décisions qui seraient différentes d'une commune à l'autre (interdiction de matchs dans le centre sportif d'une entité mais pas dans une autre). En effet, il peut s'avérer difficile d'assurer le bon déroulement de certains championnats dans ces conditions.

Une communication de la Ministre des Sports, Valérie Glatigny, devrait nous parvenir dans la soirée avec les protocoles « sport » mis à jour et nous ne manquerons pas de vous la transmettre.

LIGNES DIRECTRICES PARK & PLAY GOLF

AVANT DE JOUER :

- Le joueur vient au club **uniquement** après réservation (départ, leçons ou club house). **Grâce à la réservation obligatoire, le secteur du golf effectue déjà le tracing nécessaire. La réservation reste dès lors importante et obligatoire pour les parties de golf et les cours.**
- Le joueur se lave les mains pendant minimum 20 secondes avant de se rendre dans son club et amener son gel hydro-alcoolique avec lui pour se laver les mains lorsque nécessaire.
- Le joueur gare sa voiture et suit les instructions du club pour se rendre au secrétariat, practice ou au tee du 1^{er} trou.

MASQUES & BULLES

- Le port du masque est **obligatoire à l'intérieur** (club house, secrétariat, proshop, couloirs, vestiaires, toilettes, ...) et **fortement recommandé à l'extérieur** pour les + de 12 ans.
Exceptions :
 - Si vous êtes sur le terrain en tant que joueur, coach, caddy ou arbitre
 - Si vous êtes **à table** (si vous passez de votre table aux toilettes ou à l'extérieur, le masque est obligatoire)
- Dès lors qu'il apparaît que les distances physiques ne pourront pas être respectées, ... il faudra rendre le port du masque obligatoire même en extérieur.
- **Les joueurs doivent également respecter leur bulle au sein du club, à savoir les 5 mêmes personnes pour les 4 semaines à venir.**
- Si vous jouez avec des personnes ne faisant pas partie de votre bulle, gardez une distance d'1m50.

DISTANCIATION SOCIALE :

- Les joueurs doivent respecter la distanciation sociale, à savoir une distance de **minimum 1,5m** entre chaque partenaire de jeu (2 longueurs de club)
- Les joueurs ne se serrent PAS la main de son/ses partenaire(s) avant, pendant et après la partie de golf. Vous pouvez vous saluer cordialement, vous encourager sans avoir de contact avec vos partenaires de jeu.
- Les joueurs doivent suivre la règle générale concernant la toux/éternuements durant la partie de golf. Eternuez/toussez à l'intérieur de votre coude.
- Les joueurs restent à la maison s'ils présentent les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuement, toux légère, augmentation de la température (38°+), ou si un membre de leur famille présente ces symptômes.

MATÉRIEL :

- Le joueur doit utiliser uniquement son propre matériel de golf durant l'activité (clubs, serviettes, gants, balles, etc...)
- Il est conseillé de limiter au maximum le matériel partagé (lave balles, ...) si celui-ci ne peut pas être désinfecté.
- Les « trous corona » sont de nouveau obligatoires
- Les râteaux doivent être de nouveau enlevés des bunkers. (La FRBG a procédé à une adaptation des règles golfiques et vous pouvez donc placer la balle dans le bunker. Le texte sera mis à jour sur le site de la FRBG)
- Les voitures ne peuvent être partagées que si les personnes appartiennent à la même bulle.
- Les clubs doivent donner la possibilité de se laver les mains (gel, ...) au minimum aux endroits suivants : 1^{er} trou, après le 9^{ème} trou, après le 18^{ème} trou et à chaque entrée (secrétariat, practice, caddyhouse, etc ..).
- Utilisez des cartes de scores électroniques de préférence, les cartes papier sont autorisées.

PRACTICE :

La réservation est recommandée afin de garantir la distanciation sociale et éviter les contacts physiques avec le matériel (seaux, balles) :

- La réservation recommandée et peut être effectuée via iGolf ou l'app AFGolf.
- Le practice doit être marqué par des zones claires afin de respecter les règles de distanciation sociale. Le club indique un nombre maximum de personne par zone (ex : 1 personne/30m²).
- Lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, ces zones doivent rester fermées au public (passage étroit, machine à balles, etc, ...).
- Le club applique un sens unique dans les espaces ouverts au public. De cette manière, les joueurs peuvent suivre un chemin et cela permet de respecter la règle générale de distanciation sociale.
- Les spectateurs sont autorisés.
- Les joueurs doivent limiter leurs conversations dans les zones ouvertes pour privilégier l'entraînement. Les joueurs doivent quitter le practice directement après leur entraînement. Entraînement ≠ conversation
- Il est recommandé que les seaux et balles de practice soient désinfectés. Comment ? Le club met à disposition du désinfectant afin de pouvoir effectuer cette tâche (ex : présence d'un employé du club dédié à cette tâche, mise à disposition d'une bassine et de produit désinfectant pour balles et seaux).
- Le joueur se désinfecte les mains avant et après utilisation du matériel au practice (machine à balles, seaux, ...)

FLIGHTS :

- Si un responsable du club est présent, le « superviseur majeur » n'est plus obligatoire dans chaque flight. Néanmoins, si personne n'est présent au club, un superviseur majeur doit être présent dans chaque flight (par défaut, la personne avec l'handicap le plus bas et âgée de plus de 18 ans). Les flights peuvent être composés de 2, 3 ou 4 personnes.
- Si vous jouez avec des personnes ne faisant pas partie de votre bulle, gardez une distance d'1m50.
- Cette règle vise à protéger les joueurs et incombe de leur responsabilité.
- Les clubs prennent la responsabilité d'organiser le nombre maximum de joueurs par partie et l'intervalle entre les parties dans le système de réservation, et ce, afin que la distanciation sociale soit respectée.

- Les joueurs doivent éviter le mélange des générations dans une partie.
- Les joueurs doivent éviter les files d'attentes au départ du 1^{er} tee. Le club doit demander aux joueurs d'arriver maximum 5 minutes avant leur heure de départ. De cette manière, les heures et la distanciation sociale peuvent être respectées scrupuleusement.
- Les joueurs doivent suivre à tout moment les consignes du personnel présent au club.
- Les greenfees sont autorisés dans les clubs.

COMPÉTITIONS ET REMISES DES PRIX

Les compétitions en club sont autorisées :

- Les compétitions en shotgun ne sont pas autorisées.
- Si vous organisez un évènement sportif, il convient d'utiliser la Matrice d'évaluation des risques si l'évènement dépasse 200 participants (et de la soumettre à la Commune) et il est recommandé de le faire pour toutes organisations de moins de 200 personnes. Cette matrice est disponible via le lien suivant www.covideventriskmodel.be.
- L'encodage des scores est préférable en ligne, mais peut également se faire sur papier.
- Si vous demandez des frais d'inscription pour la compétition, privilégiez le paiement en ligne (via l'app ou iGolf) ou par carte.
- Les spectateurs sont autorisés : un maximum de 200 spectateurs.
- Les remises des prix ne sont pas autorisées (conseil, enregistrez une vidéo avec un discours et l'annonce des gagnants, les prix peuvent ensuite être retirés au club ou envoyés)
- Pas de drink avec rassemblement (donner à chaque joueur un voucher pour qu'il puisse aller boire un verre au club-house)

HORECA :

- Les cafeterias et buvettes sont toujours tenues de respecter le protocole HORECA et par conséquent, le respect des mesures de traçage au moyen d'un formulaire qui sera disponible dès ce samedi 25 juillet sur le site du [SPF Economie](http://SPF.Economie)
- Lorsque le golfeur a effectué une réservation pour une partie de golf, le secteur de l'horeca peut utiliser le logiciel de réservation (iGolf, ..) comme registre. Par contre, si la personne se rendant à l'horeca ne joue pas au golf, celui-ci doit l'inscrire dans un registre (numéro de téléphone ou adresse email). Ce registre doit être conservé pendant 14 jours.
- Le port du masque est **obligatoire à l'intérieur** et **fortement recommandé à l'extérieur** pour les + de 12 ans. Exception : Si vous êtes à table dans le club house ou sur la terrasse (si vous passez de votre table aux toilettes ou à l'extérieur, le masque est obligatoire).
- Les tables doivent être placées à une distance d'1,5m entre elles tout en respectant le nombre de personnes maximum par table.
- Les clients ne sont pas autorisés à déplacer le mobilier !!

VESTIAIRES, TOILETTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES :

- Le port du masque est **obligatoire à l'intérieur** (couloirs, vestiaires, toilettes, ...) pour les + de 12 ans.
- Les infrastructures extérieures du club peuvent être ouvertes.
- Les vestiaires et les douches peuvent ouvrir, aux conditions suivantes :
 - Une désinfection et un nettoyage doivent être réalisés de manière régulière en fonction de la fréquentation. Cette désinfection doit être réalisée au minimum une fois

- par jour et/ou au minimum après le passage de 50 personnes (ex. en semaine 1x/jour, lors d'une compétition 2x/jour).
- Les douches (effet vaporisateur) sont des zones à risque. Incitez vos membres à prendre leur douche à domicile.
 - Le club peut décider de garder les vestiaires et/ou les douches fermés s'il estime ne pas être en mesure de les désinfecter suffisamment.
 - Les toilettes peuvent être ouvertes et le club doit y maintenir les mesures d'hygiène nécessaires. Les toilettes sur le terrain peuvent être ouverte aux conditions suivantes : papier jetable pour sécher les mains ou gel pour les mains, poubelles vidées régulièrement, nettoyage / désinfection régulière (au moins tous les jours, au lieu du protocole de 6X/jour).
 - Les espaces intérieurs peuvent rouvrir (salles de fitness, indoor putting, simulateur, ...), à l'exception des saunas et zones wellness. Veuillez indiquer le nombre maximum de personnes autorisées, désinfecter régulièrement le matériel et respecter la distanciation sociale. Pour les salles de fitness, veuillez consulter le protocole de réouverture sur <https://www.fitness.be/fr>.

SECRETARIAT :

- Le port du masque est **obligatoire à l'intérieur** (secrétariat, couloirs, ...) pour les + de 12 ans.
- Le club doit afficher clairement les directives : les règles d'hygiène sont affichées à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement.
- Le club spécifie à l'entrée le nombre maximum de personnes par m² (ex : 1 personne/10m²)
- Le club doit fermer les portes où les golfeurs ne peuvent pas avoir accès et l'indiquer sur celles-ci. Identifiez les portes qui restent accessibles et laissez-les ouvertes afin de réduire les contacts.
- Le club applique un trafic à sens unique dans l'enceinte du club afin de respecter la distance d'1,5m pour son personnel et pour les membres lors de la sortie du club (clubhouse, parking).
- Des distributeurs de gel désinfectant sont à disposition des membres à l'entrée du clubhouse.
- Le club marque la distance d'1,5m devant le secrétariat ainsi que dans le hall d'entrée du clubhouse afin de faire respecter la distanciation sociale. Cela permet d'indiquer le sens de la file également.
- Le club place des écrans en plastique devant la réception/secrétariat à une distance d'1,5m. Si cette distance ne peut pas être respectée, le club doit équiper le personnel avec des lunettes, gants et masques de protection.
- Le club s'assure que les points de contact par les membres soient nettoyés toutes les heures (terminal de paiement, poignées de porte, etc, ...). Les éléments qui peuvent être touchés par les membres doivent également être nettoyés (ex : poubelles 5x/jour).
- Un employé du club est responsable du suivi strict du protocole.

CADDYHOUSE, CASIERS ET PROSHOP :

- Le port du masque est obligatoire dans le proshop
- Les proshops doivent les mesures du gouvernement à savoir : 1 personne par 10m², 30 minutes maximum.
- Les casiers et le caddyhouse peuvent être accessibles, à condition que les mains soient désinfectées avant et après utilisation et que l'accès y soit limité (nombre maximum de personnes, ...)

COACHER EN TOUTE SÉCURITÉ :



- Les leçons individuelles et collectives dispensées par les pros et les initiateurs sont autorisées pour tous les niveaux et âges. Ex : pack débutants, cours juniors, équipes interclubs, etc.
- Les initiations et les stages sont autorisées.
- Le groupe (cours, stage, initiations, ...) doit être composé de maximum 50 personnes, y compris le(s) pro(s) et initiateur(s).
- Il est recommandé de s'entraîner avec le même groupe de personnes.
- Le respect de la distanciation sociale reste primordial.
- Le preneur de cours doit réserver sa leçon.
- Le preneur de cours doit arriver 15 minutes maximum avant son heure de cours et rentrer immédiatement chez lui après la fin de la leçon.

Les directives suivantes s'adressent aux membres de la PGA of Belgium afin d'assurer qu'eux-mêmes, ainsi que leurs clients, soient en sécurité. En suivant les directives ci-dessous les cours peuvent avoir lieu :

- Assurez-vous que vos collègues et vous maintenez un niveau d'hygiène très élevé dans votre local de cours. Nettoyez-le, ainsi que les training aids, après chaque élève. Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour.
- La réservation des cours est obligatoire (i-golf, mail, téléphone, ...) afin de justifier le déplacement de vos élèves en cas de contrôle.
- Maintenez la distance minimale d'1,50m entre l'élève et vous.
- Pas de partage de training aids avec votre/vos collègues. Si cela n'est pas possible, veuillez respecter les règles en matière de désinfection avant et après chaque utilisation.
- Encouragez les leçons sur le terrain avec vos élèves afin de réduire la proximité entre vous. Cela permet de respecter strictement la distanciation sociale.
- Quel que soit votre lieu de cours, veuillez-vous assurer qu'un sens de circulation est établi entre l'élève qui arrive et celui qui part de votre lieu de cours. Evitez également que les contacts avec le mobilier se situant dans votre local (portes, poignées, training aids, ...)
- Les cours indoor (local fermé, studio) ne sont pas autorisés. Prévoyez votre cours sur un tapis à l'extérieur ou dans la zone couverte du practice.
- Adaptez votre leçon de manière à ne pas avoir de contact physique avec votre élève (mimer le mouvement, utilisez les sticks d'alignement comme moyen pour diriger votre joueur dans son mouvement, ...)
- Les cours en indoor sont interdits.

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES :

POUR LES CLUBS :

- Mettez le protocole Park & Play sur votre site internet.
- Désignez au sein du club une personne responsable Corona. Cette personne supervise la bonne application des règles et du protocole Park & Play par les membres et les membres du personnel. Elle a le droit de renvoyer une personne chez elle si elle ne respecte pas les consignes ou présente des symptômes du virus.
- Donnez aux employés des directives claires afin de mettre en place ce protocole dans les différentes zones de votre club.
- Demandez à votre personnel de vous avertir lors d'un non-suivi des règles par l'un de vos membres ou d'un comportement mettant en péril le respect du protocole.
- Assurez-vous de la bonne application des règles et protocole dans votre club.

- Si des mises à jour sont apportées, communiquez-les aux membres dès que possible.

POUR LES EMPLOYÉS :

- Les activités dont la nature permet le télétravail sont recommandées. Pour les employés présents, ne vous serrez pas la main.
- Instruction au personnel : une formation est vivement conseillée afin de faire respecter le protocole et les nouvelles règles en vigueur. En conséquence, faites une réunion avant l'ouverture de votre infrastructure et après la fermeture de celle-ci. Vous pourrez de cette manière augmenter le bon suivi des règles et vérifier quotidiennement les besoins.
- Dans le cas où une ou plusieurs personnes ne respectent pas les règles et le protocole, les employés peuvent refuser l'accès aux infrastructures à ces personnes.
- Mettez à disposition le matériel supplémentaire pour votre personnel (écrans, masques, gants) si la distanciation sociale ne peut pas être respectée par manque d'espace. Des mesures d'hygiène supplémentaires sont données aux employés afin de respecter les nouvelles règles vis-à-vis des golfeurs.
- Placez des distributeurs de gel désinfectant à différents endroits de vos infrastructures ouvertes. Utilisez des papiers jetables pour se sécher les mains et videz les poubelles 3x/jour.
- Ne partagez pas les fournitures de bureaux entre employés. Désinfectez vos fournitures avant utilisation.
- Restez à la maison si vous présentez les symptômes suivants : Rhume, écoulement nasal, mal de gorge, toux sèche, augmentation de la température (38°+).
- Restez à la maison si une personne de votre ménage présente les mêmes symptômes.

POUR LES LIVRAISONS/FOURNISSEURS :

- Maintenez la distance de 1,5m à tout moment.
- Lavez-vous les mains après avoir réceptionné une livraison
- Avertissez vos fournisseurs de l'endroit exact où la marchandise sera livrée (hall d'entrée, practice, etc, ...). Cela facilitera les déplacements et la préparation de la zone avant livraison.

SANCTIONS :

Des sanctions seront appliquées aux joueurs et/ou aux clubs si un non-respect du protocole Park & Play est observé. Le club prend la responsabilité d'appliquer rigoureusement les règles du Park & Play.

Pour les joueurs :

- Si un joueur se présente au départ sans avoir réservé son tee-time, il devra quitter immédiatement les infrastructures.
- Si un joueur démarre une partie sans avoir réservé ou ne respecte pas une des prescriptions reprises ci-dessus, le club sanctionnera le membre.

Proposition de sanctions à appliquer par les clubs à leurs joueurs :

- 1ère infraction : Suspension du joueur pendant 1 semaine
- 2ème infraction : Suspension du joueur pendant 1 mois
- 3ème infraction : Expulsion du club du joueur.

Pour les clubs :

- La FRBG, en collaboration avec Golf Vlaanderen et l'AFGOLF, sanctionnera les clubs de toute infraction par rapport au non-respect du protocole Park & Play Golf.

CLUBS ONLY

EVITEZ LES CONTACTS PHYSIQUES

Utilisez votre
propre matériel

Saluez-vous sans
contact physique



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE

PARK & PLAY GOLF

VOUS AVEZ BIEN RÉSERVÉ UN DÉPART ?

Bienvenue et profitez
bien de votre parcours !!

VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ DE DÉPART ?

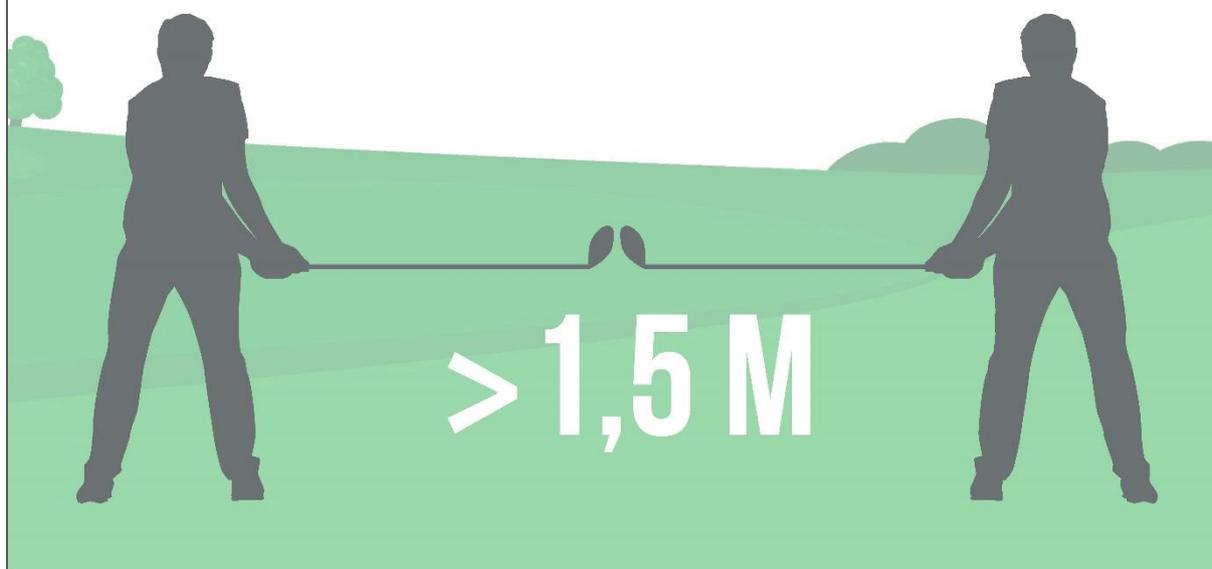
Veuillez retourner
chez vous et réserver
une heure de départ.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE

RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE